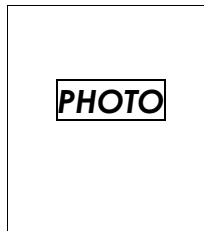


Document à retourner

**CONCOURS COMMUN ÉDUCATION
NATIONALE D'ENTRÉE EN FORMATION
D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
DÉPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS
Session septembre 2017**



Dossier d'inscription à retourner **complété, avant le 14 mars 2017**
(Cachet de la poste faisant foi)
à l'adresse suivante :

Greta MTI 93
Lycée Voillaume
136 rue de Mitry – 93 600 AULNAY SOUS BOIS (Tél : 01 48 19 83 87)
Droits d'inscription au concours : 60 euros (obligatoire et non remboursable pour la prise en compte de l'inscription).
Exclusivement en chèque postal ou bancaire à l'ordre de GRETA MTI 93 - Lycée Gustave Eiffel

1 Etat Civil

Madame Monsieur

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

_____ _____

Date de naissance : Age :

Situation familiale : _____ Nombre d'enfants :
Age : _____

Lieu de naissance : _____ Dépt :

Nationalité : _____

Carte Identité / OUI NON Date d'expiration :
Carte de séjour :

2 Formation Initiale

Niveau scolaire : _____ Dernier Diplôme obtenu : _____

Intitulé : _____ Année :

3 Statut du Stagiaire

Allocations perçues : ARE ASS RSA API Autre.....

Date d'inscription au Pôle Emploi :

4

Formation et Expérience Professionnelle

Expérience Professionnelle : _____

Dernier emploi occupé : _____

5

Projet Professionnel

Quel est votre projet professionnel ?

Qu'est-ce qui vous intéresse dans ce métier ?

Pourquoi avez-vous choisi cette formation et le Greta MTI 93 ?

6

Autres Renseignements

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements et pose ma candidature pour entrer en formation sur la session septembre 2017.

Fait à, _____ le / / 20..

Signature du candidat

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

1	Pour tous les candidats de nationalité française : La photocopie recto/verso de votre carte nationale d'identité (en cours de validité)	<input type="checkbox"/>
2	Pour les candidats de nationalité étrangère : La photocopie de votre passeport ET de votre titre de séjour <u>en cours de validité et dont la durée de validité s'étend jusqu'au 4 septembre 2017 minimum</u>	<input type="checkbox"/>
3	Lettre de motivation	<input type="checkbox"/>
4	Curriculum vitae (CV)	<input type="checkbox"/>
5	6 enveloppes autocollantes (110 x 220) ET 6 timbres au tarif en vigueur	<input type="checkbox"/>
6	2 photos d'identité, récentes (dont 1 est à coller dans le cadre de ce dossier)	<input type="checkbox"/>
7	Photocopie de la <u>dernière</u> carte d'inscription au Pôle Emploi	<input type="checkbox"/>
8	Fiche de liaison de la mission locale pour les candidats âgés de moins de 26 ans Important : Les candidats âgés de moins de 26 ans et/ou sortis de la scolarité depuis moins d'un an, ne sont pas prioritaires. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération.	<input type="checkbox"/>
9	Photocopie de la notification du Pôle Emploi de <u>moins de 3 mois</u>	<input type="checkbox"/>
10	Justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, France Telecom, taxe foncière...) Ou attestation d'hébergement manuscrite	<input type="checkbox"/>
11	Chèque d'inscription au concours (60 euros) à l'ordre de <u>GRETA MTI 93 Lycée Gustave Eiffel</u> <u>(non remboursable en cas d'annulation ou d'échec)</u>	<input type="checkbox"/>
12	Photocopies justifiant de la scolarité antérieure (dernière classe fréquentée et/ ou diplôme). L'original du diplôme sera exigé lors de l'épreuve d'admission (oral).	<input type="checkbox"/>
13	Photocopies justifiant de l'activité professionnelle (<u>dernier</u> certificat de travail)	<input type="checkbox"/>
13	Photocopie de l'attestation CPAM	<input type="checkbox"/>

Partie à conserver par le candidat

IMPORTANT : Un dossier d'inscription par candidat et pour un seul Institut de Formation d'auxiliaire de Puériculture relevant de l'Education Nationale par Département.

Le candidat retire et dépose son dossier d'inscription au concours dans l'Institut de Formation d'auxiliaire de Puériculture de son choix.

LA FORMATION GRETA MTI 93 est d'une durée totale de 41 semaines (17 semaines de cours, 24 semaines de stages). Elle est assurée par le GRETA dans les Instituts de Formation d'auxiliaire de Puériculture du Lycée Henri Sellier, d'une capacité de 24 places. Elle est sanctionnée par le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile de France.

Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture permet de travailler sous la responsabilité d'un infirmier, dans tous les services hospitaliers, extra hospitaliers et les structures accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Pour être admis à suivre cette formation, les candidats doivent être :

- âgés de **dix-sept ans le jour de la rentrée en formation**. Et pour la formation continue, être sortis du système scolaire depuis plus d'un an.

Aucune dispense d'âge n'est accordée.

- avoir réussi les épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Deux épreuves écrites d'ADMISSIBILITE d'une durée totale de 3. Heures 30.

1 - La première épreuve notée sur 12/20, est composée de 2 parties :

La première porte sur des notions de culture générale en lien avec le domaine sanitaire et social. La seconde partie notée sur 8/20 porte sur la biologie humaine et évalue les aptitudes numériques du candidat (épreuve **de deux heures**).

Elles permettent d'apprécier les connaissances du candidat, sa faculté de compréhension et de réflexion, et sa capacité à s'exprimer par écrit.

2 - La seconde épreuve est un test qui permet d'évaluer les aptitudes psychotechniques du candidat. Elle est notée sur 20 (épreuve de **une heure trente**).

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à chacune des 2 épreuves sont déclarés admissibles.

Une épreuve orale d'ADMISSION, notée sur 20, consistant en un entretien de 20 minutes avec le jury, précédé de 10 minutes de préparation, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social, et de la réponse à des questions.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

- **Peuvent se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité : Tous les candidats qui le souhaitent.**
- **Sont dispensés de l'épreuve de culture générale les candidats titulaires** d'un diplôme de niveau IV au minimum, d'un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu, d'un diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V et les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.
- **Si vous n'avez aucun de ces diplômes, vous serez convoqué(e) pour passer l'intégralité des épreuves prévues au concours Auxiliaires de Puériculture.**
- **Sont dispensés du concours et peuvent suivre la formation modulaire les candidats titulaires** d'un diplôme d'Etat d'Aide-soignant, d'un diplôme d'Etat d'Aide Médico-psychologique, d'un diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, de la Mention Complémentaire d'Aide à domicile, du BAC ASSP, du BAC SPT **sous réserve de financer leur formation.** **Ne pas compléter ce dossier, mais envoyer cv, lettre de motivation et justificatif de dispense (diplôme, relevé de notes...) au :**
Greta MTI 93-52 rue Léopold Réchossière-93300 AUBERVILLIERS

POUR INFORMATION

L'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture organisant le concours pour la rentrée de septembre 2017 est

GRETA MTI 93
IFAP du Lycée Henri SELLIER
73 avenue du Colonel Fabien
93190 LIVRY GARGAN
Tél.: 01. 48. 19. 83. 87

DOSSIER MEDICAL

En cas de réussite au concours d'entrée en formation, l'admission au sein d'un IFAP est subordonnée à la présentation, au plus tard le jour de la rentrée, des certificats médicaux suivants, datant de moins de 3 mois :

- certificat médical établi par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente aucune contre-indication physique, ni psychologique, à l'exercice de la profession,
- certificat médical de vaccination antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, radio pulmonaire et certificat d'aptitude. Ce certificat doit préciser également que le candidat a subi un test tuberculinique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées. En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une de ces vaccinations, il appartient au Médecin Inspecteur de Santé Publique d'apprécier la suite à donner.
- attestation médicale indiquant que le candidat est immunisé contre l'hépatite B.

FRAIS DE FORMATION ET FRAIS ANNEXES

Les stagiaires devront souscrire une assurance responsabilité civile les couvrant pendant leurs stages en milieu hospitalier et extra hospitalier produire celle-ci dès l'entrée en formation.

Les frais de transport, la demi-pension et le matériel sont à la charge des stagiaires.

Deux tenues professionnelles de stage et une paire de chaussures seront à acheter et resteront la propriété des stagiaires.

DATES DES EPREUVES

Clôture des inscriptions :	14 mars 2017 inclus
Epreuve écrite et tests d'admissibilité :	24 mars 2017 après-midi
Affichage des résultats :	24 avril 2017 à 10 heures.
Epreuves orales d'admission :	à partir du 02 mai 2017
Affichage des résultats :	14 juin 2017 à 10 heures.
Début des cours :	4 septembre 2017

Une réunion de prérentrée aura lieu fin juin - début juillet 2017
Votre présence physique sera obligatoire